

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS**

Affaire suivie par : Laurent RIDEL  
Tél. 01 46 15 91 01  
Réf : LR/MD/BAG/071

Fresnes, le 17 mars 2017

Le directeur interrégional

à

Monsieur le Directeur  
de l'administration pénitentiaire

-Cabinet

-Sous-direction Mi

**OBJET** : lettre recommandée avec accusé de réception de l'OIP au chef d'établissement du CP de Fresnes

**P.J.** : Courrier de l'observatoire international des prisons (OIP)

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce-jointe le courrier de l'OIP cité en référence.

La demande de l'OIP concernant des questions soulevées par le tribunal administratif de Melun et le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL). Je n'envisage pas de répondre à cet organisme.

Le directeur interrégional

Laurent RIDEL

Copie pour information au CE du CP de Fresnes